



DE\_013\_2024

**Membres**

En exercice : 12

Présents : 8

Votants : 11 dont 3 P

**Date de la convocation**

**11/03/2024**

**Affichage :**

**EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
COMMUNE DE CHALAUTRE LA PETITE**

Séance du Mardi 26 mars 2024

L'an deux mil vingt-quatre, le vingt-six mars, les membres du Conseil Municipal de la commune de CHALAUTRE LA PETITE, régulièrement convoqués, se sont réunis, à la salle polyvalente communale, sous la Présidence de **Mme Chantal BELLACHE, le maire**

**Étaient présents :** Mme Chantal BELLACHE, M. Jean-Marie FONTAINE, M. Siegfried HUCK, M. David DUBOIS, M. Lucien LE COZE, Mme Pascale ROULET, Mme Marina GALLAY, Mme Marie-Christine ROLLET,

**ABSENTS EXCUSÉS :** Mmes Fanny DA MOTA, M. Jérôme MILLET, Mme Julia DOMINGUES

**ABSENTS NON-EXCUSÉS :** M. Denis GRANDET

**ONT DONNÉ PROCURATION :** Mme DA MOTA à Mme ROLLET, M. MILLET à M DUBOIS, Mme DOMINGUES à Mme BELLACHE

Madame Pascale ROULET a été élue secrétaire de séance

**OBJET : EXAMEN ET VOTE DES DEMANDES DE SUBVENTION**

Vu l'article L.2311-7 du code Général des Collectivités Territoriales,

Madame le maire rappelle à l'assemblée que la commune apporte son soutien financier aux associations afin de les aider à pérenniser et développer leurs activités ou de mener à bien des projets qui concourent à l'animation de la collectivité et au maintien du lien social entre les villageois.

Elle le fait sur la base des dossiers de demande de subvention reçus en mairie.

Après présentation des différentes demandes, le conseil municipal décide l'attribution des subventions suivantes :

Associations	Décision Conseil Municipal	Nombre de voix
COOPERATIVE SCOLAIRE pour année scolaire	1500 €	Par 11 voix <i>Pour</i>
FOYER RURAL TOUTE SECTION (Avec section piano)	1 500 €	Par 11 voix pour
CLUB DU 3EME AGE	300 €	Par 11 voix pour
SOCIETE DE CHASSE	300 €	Par 10 Voix Pour 1 contre
TAEKWONDO (1 ADULTE SUR LA COMMUNE)	50 €	Par 11 voix pour
Association Défense et Préservation de l'Environnement et du Patrimoine de Chalautre la Petite	100 €	Par 11 voix pour
	<b>3 750 €</b>	

Et Précise que les crédits nécessaires au versement de ces subventions sont prévus au chapitre **65- article 6574** dépenses de fonctionnement au Budget Principal 2024 Commune.

Ainsi fait et délibéré les jours et an susdits.  
Pour Extrait Conforme



Chantal BELLACHE

Dépôt SOUS PREFECTURE DE PROVINS  
Date de réception de l'AR: 02/04/2024  
077-217700731-20240326-DE\_013\_2024-DE